

# **Agence Parcs Canada**

**Budget des dépenses  
1999-2000**

**Un rapport sur les plans et les  
priorités**

**Approuvé**

---

**Ministre du Patrimoine canadien**

## Table des matières

### Section I : Messages

Message de la ministre et du secrétaire d'État  
Déclaration de la direction

### Section II : Vue d'ensemble de l'Agence

#### A. Mandat, rôles et responsabilités

Place au sein du gouvernement .....	1
Programmes nationaux et pouvoirs connexes .....	1
Obligations internationales .....	4
Structure organisationnelle .....	4

B. Objectifs .....	6
--------------------	---

C. Environnement opérationnel .....	8
-------------------------------------	---

D. Plan de dépenses .....	9
---------------------------	---

### Section III : Plans, Priorités Stratégies et Résultats attendus

#### A. Résumé des Plans et des Priorités de l'Agence

Parcs Canada .....	11
--------------------	----

#### B. Plans par Programme et par Secteur d'activités

Objectif du Programme .....	13
Priorités et stratégies clés .....	13
Résultats attendus à long terme .....	14
Secteur d'activités : « gérance des endroits du patrimoine national » .....	15
Secteur d'activités : « utilisation et appréciation par les Canadiens » .....	20
Secteur d'activités : « services généraux » .....	23

#### C. Rapports d'ensemble

Initiatives réglementaires .....	26
Stratégies de développement durable .....	32
Initiatives pour l'an 2000 .....	32

Section IV : Renseignements supplémentaires .....	33
---	----

## **Section I : Message**

### **Message de la ministre du Patrimoine canadien et du secrétaire d'État (Parcs)**

C'est avec beaucoup de fierté que nous présentons le premier Rapport sur les plans et les priorités de la nouvelle Agence Parcs Canada.

Parcs Canada offre un réseau de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux et d'aires protégées pour le bénéfice de la population canadienne. Il est du ressort de Parcs Canada de veiller à ce que ces endroits d'émerveillement et de beauté soient légués aux générations futures.

En réponse à l'orientation précise du gouvernement donnée dans Bâtir notre avenir ensemble et dans le Discours du trône de 1998, Parcs Canada vise à :

- travailler en vue de parachever le réseau des parcs nationaux et d'améliorer le réseau des aires marines nationales de conservation;
- accroître le réseau des lieux historiques nationaux en soulignant les aspects sous-représentés de l'histoire canadienne;
- contribuer aux travaux d'un groupe d'experts chargé de réviser les mesures quant au maintien de l'intégrité écologique des parcs nationaux;
- utiliser les communications stratégiques pour faire connaître les attractions de Parcs Canada aux visiteurs actuels et potentiels.

Parcs Canada et le ministère du Patrimoine canadien au complet sont fiers de leur rôle en tant que collaborateurs indispensables à la cohésion et à la prospérité canadiennes. Nous espérons poursuivre cette importante tâche dans le prochain millénaire.

---

Andy Mitchell  
Secrétaire d'État (Parcs)

---

Sheila Copps  
Ministre du Patrimoine canadien

## Déclaration de la direction

### Rapport sur les plans et les priorités 1999-2000

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 1999-2000 de l'Agence Parcs Canada.

À ma connaissance, les renseignements :

- décrivent fidèlement le mandat, les plans, les priorités, les stratégies et les résultats clés attendus de l'organisation;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités*;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion;

Je suis satisfaite des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le présent document et qui sert de fondement à la reddition des comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

\_\_\_\_\_  
Tom Lee  
Directeur général  
Agence Parcs Canada

Date : \_\_\_\_\_

## **Section II : Vue d'ensemble de l'Agence**

### **A. Mandat, rôles et responsabilités**

#### **Place au sein du gouvernement**

Parcs Canada était auparavant un programme au sein du ministère du Patrimoine canadien. Dans son plan budgétaire de mars 1996, le gouvernement a exigé que Parcs Canada devienne un organisme de service distinct, voué à la gestion et à l'expansion des réseaux de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux et d'aires patrimoniales protégées. L'objectif est d'offrir des services efficaces par le biais de pouvoirs moins complexes et plus souples en matière de gestion des ressources humaines, d'administration et de finances.

La *Loi portant création de l'Agence Parcs Canada* a été proclamée pour entrer en vigueur le 21 décembre 1998. L'Agence est un « établissement public » en vertu de l'Annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Cela signifie que Parcs Canada est une personne morale distincte relevant du ministre du Patrimoine canadien et vouée à l'exécution de programmes conformes à la législation et aux pouvoirs en matière de développement de politiques qui lui ont été conférés. C'est l'une des responsabilités liées au portefeuille du Ministre.

Le mandat de Parcs Canada reste le même - protéger et mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada et en favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance de telle manière qu'il soit légué intact aux générations à venir.

De plus, Parcs Canada a reçu des délégations de pouvoirs plus élevées en matière de finances, de passation de marchés et de biens immobiliers afin de réduire la paperasserie et les formalités administratives, tout en respectant le besoin de surveillance ministérielle et parlementaire. Le ministère du Patrimoine canadien continuera d'être responsable de l'établissement d'un cadre politique général relatif au patrimoine naturel et culturel et de conseiller le ministre sur l'Agence Parcs Canada.

#### **Programmes nationaux et pouvoirs connexes**

Parcs Canada est responsable de trois programmes opérationnels :

##### **Programme des parcs nationaux**

Par le biais du programme des parcs nationaux, des exemples représentatifs des régions naturelles du Canada sont protégés, le public est mis au courant de leur valeur et peut les utiliser et les apprécier grâce aux services et aux installations fournies. Banff, le premier parc national du Canada a été créé en

1885 pour représenter la splendeur de la nature dans les Rocheuses canadiennes. Aujourd'hui, le réseau compte 38 parcs nationaux. Les pouvoirs de ce programme découlent de la Loi sur les parcs nationaux.

### **Programme des lieux historiques nationaux**

Le programme des lieux historiques nationaux comprend des endroits déclarés d'importance historique nationale par le ministre du Patrimoine canadien. Les origines du programme remontent à la création du Fort-Anne en tant que parc du Dominion en 1917 et à la mise sur pied de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada en 1919. La famille des lieux historiques nationaux du Canada compte maintenant plus de 800 lieux à travers le pays, parmi lesquels 132 sont administrés par Parcs Canada. Les pouvoirs législatifs de ce programme découlent de la *Loi sur les lieux et monuments historiques*. Outre les désignations de lieux historiques nationaux, le programme est également responsable de la désignation de personnes et d'événements d'importance nationale.

Les canaux historiques font partie intégrante du programme des lieux historiques nationaux. En 1972, certains canaux exploités par le gouvernement fédéral ont été confiés à Parcs Canada par le ministère des Transports, en raison de leur valeur patrimoniale. Les plaisanciers et le public en général peuvent vivre une expérience sur des voies navigables historiques comme le canal Rideau qui a été construit après la guerre de 1812 afin de servir de voie navigable de rechange pour se rendre au Haut-Canada, à l'abri des attaques américaines. Les pouvoirs de ce programme sont conférés par la Loi sur le ministère des Transports et la Loi sur les lieux et monuments historiques.

### **Programme des aires marines nationales de conservation**

Le programme des aires marines nationales de conservation vise à protéger des exemples représentatifs des 29 régions marines du Canada. Encore à l'étape de la formation, ce programme comprend trois aires marines de conservation, parmi lesquelles on retrouve le parc marin Saguenay-Saint-Laurent qui protège des éléments de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent. Tandis que la Loi sur les parcs nationaux confère le pouvoir de créer ces aires, la Loi sur les aires marines de conservation proposée contiendra le cadre législatif complet pour ce programme.

Parcs Canada voit également à la prestation de quatre autres programmes voués à la conservation d'aspects du patrimoine canadien décrits ci-dessous.

### **Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine**

Parcs Canada est responsable de l'administration du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine chargé des désignations d'édifices fédéraux du patrimoine et de la détermination de leur valeur patrimoniale. Avant qu'une modification puisse être apportée à un édifice fédéral âgé de 40 ans ou plus, celui-ci doit être examiné afin de déterminer s'il devrait être désigné édifice fédéral du patrimoine. Une fois ces édifices désignés, il appartient aux ministères qui en ont la garde de protéger leur valeur patrimoniale. Quelque 1300 édifices parmi les 60 000 appartenant au gouvernement fédéral ont été désignés, y compris des points d'intérêt situés dans des communautés dispersées à travers le pays, comme l'édifice de la Cour suprême du Canada. Les pouvoirs de ce programme découlent de la *Politique sur les édifices fédéraux du patrimoine*.

### **Gares ferroviaires du patrimoine**

Les chemins de fer ont joué un rôle primordial dans le développement du Canada et les gares ferroviaires sont des symboles publics importants. Parcs Canada se charge de la recherche menant à la désignation des gares ferroviaires du patrimoine et traite les demandes d'autorisation provenant des entreprises ferroviaires qui souhaitent procéder à des interventions sur les gares désignées. Jusqu'à maintenant, 176 gares ferroviaires, dont la gare Windsor à Montréal, ont été désignées en vertu du programme. Les pouvoirs pour ce programme découlent de la *Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales*.

### **Réseau des rivières du patrimoine canadien**

Le Réseau des rivières du patrimoine canadien (RRPC) est le programme national mis sur pied pour assurer la conservation de notre patrimoine d'eaux douces. C'est un programme coopératif auquel participent toutes les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral. Les objectifs sont de reconnaître, à l'échelle nationale, les rivières exceptionnelles du Canada et d'en assurer la gestion à long terme afin de conserver leurs valeurs naturelles, historiques et récréatives. Jusqu'à maintenant, 31 rivières du Canada ont été mises en candidature au Réseau.

Parcs Canada est l'organisme fédéral responsable du RRPC; il apporte une aide financière et des conseils techniques aux gouvernements provinciaux et territoriaux pour des études et des plans menant à la désignation des rivières au Réseau. Parcs Canada fournit également du soutien pour faire connaître le programme du RRPC, à l'échelle nationale et internationale. Tous les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables du RRPC sont signataires d'une charte du RRPC qui décrit les principes de gestion de ce programme fondé sur la coopération intergouvernementale.

## **Programme fédéral d'archéologie**

Le programme fédéral d'archéologie vise à protéger et à gérer des sites archéologiques et des artefacts ainsi que les relations que ceux-ci ont entre eux et avec le territoire. Des sites comme L'Anse aux Meadows illustrent bien la vie des gens qui ont vécu au Canada au cours des 20 000 ans passés. Le rôle de Parcs Canada est de mettre en oeuvre cette politique en fournissant des conseils experts aux gestionnaires des terres fédérales, ainsi que les outils nécessaires. Les pouvoirs pour ce programme découlent du Cadre de la politique sur le patrimoine archéologique.

## **Obligations internationales**

Parcs Canada représente le gouvernement du Canada pour ce qui est de la Convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (Convention du patrimoine mondial). Parcs Canada représente le Canada auprès de l'Union mondiale pour la nature (UICN), et, de concert avec l'Institut canadien de conservation, auprès du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM).

Au Canada, Parcs Canada contribue à la mise en oeuvre :

- a) du programme de l'UNESCO sur les réserves de la biosphère;
- b) de la Convention sur la biodiversité;
- c) de la Stratégie de protection de l'environnement arctique;
- d) de la Convention de la Haye sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé;
- e) de la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'exportation, l'importation et le transfert de propriété illicites des biens culturels.

## **Structure organisationnelle**

La structure de l'Agence Parcs Canada a été établie en tenant compte des principes de la simplicité organisationnelle et de l'efficience administrative. Il existe deux paliers de gestion, soit le bureau national et les unités de gestion/centres de services.

Au bureau national, la ministre, aidée du secrétaire d'État (Parcs), répond de toutes les activités de Parcs Canada devant le Gouvernement et le Parlement. Le directeur général (DG) de l'Agence relève de la ministre. Les directions générales des Parcs nationaux et des Lieux historiques nationaux assurent l'orientation de programme et la politique opérationnelle respectivement pour les



programmes des ressources naturelles et culturelles de Parcs Canada, tandis que la direction générale de Stratégie et Plans assure des services d'affaires, de biens immobiliers et de finances. Il existe aussi deux bureaux exécutifs, soit celui du directeur général de l'Est et celui du directeur général de l'Ouest, qui donnent une orientation stratégique de gestion aux unités de gestion. Les directions des Ressources humaines et des Communications complètent la structure du bureau national.

Les 32 unités de gestion de Parcs Canada sont chargées quant à elles d'assurer la prestation du programme, y compris tous les services sur place aux visiteurs. Les unités de gestion regroupent des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux, des canaux historiques et des aires marines nationales de conservation qui se trouvent relativement proches sur le plan géographique, de façon à leur permettre de partager certaines ressources de gestion et d'administration. Les unités de gestion relèvent des directeurs généraux Est et Ouest pour ce qui est des opérations quotidiennes et du PDG pour leurs plans d'affaires annuels.

Il y a aussi quatre grands centres de services situés à Halifax, Québec, Cornwall et Winnipeg, auxquels s'ajoutent deux « succursales », l'une à Calgary, l'autre à Vancouver, qui appuient l'ensemble de l'organisation dans diverses disciplines professionnelles et techniques. Les centres de services relèvent eux aussi des directeurs généraux Est et Ouest du Canada.

Voir la partie IV - Renseignements supplémentaires, page 35 - Structure organisationnelle.

### **Conseil exécutif**

Le Conseil exécutif de Parcs Canada est formé du PDG, des cinq directeurs généraux, des directeurs des Ressources humaines et des Communications et des directeurs exécutifs des unités de gestion du Québec et des parcs des Rocheuses. Il a comme responsabilité essentielle d'établir l'orientation stratégique et les priorités à long terme pour l'organisation et d'approuver l'affectation des ressources, les nouvelles initiatives et les nouveaux services qui sont proposés chaque année dans les plans d'affaires du bureau national, des centres de services et des unités de gestion.

## **B. Objectifs**

### **Objectif de l'Agence Parcs Canada**

Offrir, pour l'utilisation et l'appréciation des Canadiens, un réseau de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux et d'aires protégées, et gérer ces endroits de façon les laisser intacts pour les générations à venir.

### **Secteurs d'activités de l'Agence Parcs Canada et descriptions**

#### **Gérance des endroits du patrimoine national**

##### **Description des secteurs d'activités**

- Identifier et établir des endroits du patrimoine national.
- Gérer et protéger les ressources naturelles et culturelles des endroits du patrimoine national, tout en respectant les obligations liées aux traités conclus avec les Autochtones et les ententes de création de nouveaux parcs.
- Collaborer avec les intervenants nationaux et internationaux pour encourager et défendre la protection et la mise en valeur du patrimoine.
- Transmettre les messages clés concernant l'importance nationale en offrant des possibilités d'apprentissage.

## Utilisation et appréciation par les Canadiens

### Description des secteurs d'activités

- Offrir des possibilités de loisirs, des produits et des services de qualité.
- Utiliser des pratiques commerciales appropriées et établir des relations mutuellement profitables avec les principaux groupes-clients.
- Établir des relations de coopération étroites avec les clients et les intervenants.
- Inciter les Canadiens à participer aux activités et s'engager comme bénévoles et partisans actifs.
- Créer des possibilités de géance partagée des endroits du patrimoine national.
- Faire mieux connaître les valeurs et les avantages liés à l'écologie et à la commémoration.

## Services généraux

### Description des secteurs d'activités

- Élaborer et mettre en oeuvre des méthodes, des systèmes, des outils et des pratiques de gestion novatrices dans les domaines des finances et de la gestion du personnel, afin de permettre une gestion efficiente et efficace de l'Agence Parcs Canada.
- Préparer des analyses et des rapports pour appuyer la prise de décisions.
- Préparer des présentations et des documents destinés aux organismes centraux et au Parlement.

## C. Environnement opérationnel

Parcs Canada continuera à apporter une contribution positive aux grands objectifs du portefeuille du Patrimoine canadien.

Les efforts que consacre Parcs Canada à la protection et à la mise en valeur des endroits du patrimoine produisent des retombées économiques importantes. En 1994, la contribution de Parcs Canada au PIB a été estimée à plus de deux milliards de dollars, et à 50 000 emplois à temps plein. En même temps, on a enregistré 25 millions de visites dans les endroits du patrimoine national gérés par Parcs Canada, conduisant à des dépenses de près de 2,4 milliards de dollars dans les régions environnantes des parcs et des lieux. Ces retombées et cette contribution économiques positives se poursuivront.

Au cours des prochaines années, on s'attend à ce que les voyages d'agrément à l'intérieur du pays augmentent, alors que les Canadiens peuvent profiter d'un revenu disponible accru et que le coût des voyages internationaux, particulièrement à destination des États-Unis, continue d'augmenter. Par ailleurs, les Canadiens en général jouissent maintenant d'un niveau d'éducation plus élevé, et on peut s'attendre à ce que les personnes appartenant à la génération issue de la poussée démographique se montrent des voyageurs plus actifs que les générations précédentes. Une promotion planifiée avec soin peut attirer un nombre de visiteurs correspondant aux capacités d'accueil locales, des visiteurs dont les dépenses aideront à préserver ces endroits du patrimoine à l'intention des générations futures.

Sur le plan international, le taux de change favorable et l'accord « Ciel ouvert » attireront encore plus de visiteurs en provenance des États-Unis et du Royaume-Uni. On s'attend aussi à ce que l'Amérique centrale devienne un marché touristique intéressant pour le Canada. Par contraste, les touristes en provenance de l'Asie, de l'Allemagne, de la France et d'autres origines européennes ne constituent pas des segments en forte croissance pour l'instant.

Parcs Canada dépend de l'appui et de l'intérêt des membres du public, ainsi que des « intervenants » dans les réseaux patrimoniaux du Canada. En plus de partager un intérêt pour la protection et la mise en valeur des endroits du patrimoine, de nombreux intervenants désirent appuyer activement la création, la désignation, la commémoration ou l'exploitation de ces endroits spéciaux. Une tendance significative sera l'importance accrue que Parcs Canada accorde à la coopération avec les propriétaires de lieux historiques nationaux, ainsi qu'avec les responsables fédéraux des édifices du patrimoine et des ressources archéologiques.

De plus, les partenaires d'affaires à l'intérieur des parcs nationaux et dans le

voisinage immédiat sont de précieux alliés dans la promotion d'une approche équilibrée de la protection des ressources et de leur utilisation et exploitation par le public. Il existe un potentiel de collaboration entre les secteurs public et privé dans tous les endroits patrimoniaux de Parcs Canada.

Parcs Canada a également trouvé un terrain d'entente de plus en plus étendu avec les peuples autochtones en ce qui concerne la création et la gestion de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux et d'aires marines nationales de conservation. Parcs Canada continuera à développer ces relations importantes. Les possibilités de tourisme chez les Autochtones pourraient devenir l'un des prochains produits touristiques au Canada. Parcs Canada travaillera avec les communautés autochtones afin de concrétiser ces possibilités.

Les changements dans la composition démographique de la société canadienne offrent à Parcs Canada des possibilités d'introduire les néo-Canadiens aux endroits patrimoniaux du Canada. Par l'intermédiaire de l'élaboration de programmes de diffusion innovateurs, Parcs Canada cherchera à accroître le nombre de Canadiens qui apprécient et comprennent l'essence des endroits patrimoniaux du Canada.

#### D. Plan de dépenses

(en millions de \$)	Prévision des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000 *	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
<b>Dépenses brutes par programme</b>				
Agence Parcs Canada	366,1	<b>364,3</b>	345,9	337,9
	366,1	<b>364,3</b>	345,9	337,9
<i>Moins :</i> Recettes à valoir sur le crédit	71,4	<b>15,1</b>	15,4	15,4
<b>Dépenses nettes par programme</b>	294,7	<b>349,2</b>	330,5	322,5
<i>Moins :</i> Recettes à valoir sur le Trésor	-	<b>58,1</b>	58,1	58,1
<i>Plus :</i> Dépenses non budgétaires	-	-	-	-
<i>Plus :</i> Coûts des services fournis par d'autres ministères/organismes	18,8	<b>18,1</b>	18,1	18,1
<b>Coût net de l'Agence</b>	313,5	<b>309,2</b>	290,5	282,5

\* Représente les prévisions des dépenses les plus exactes possibles d'ici la fin de l'exercice.

Note : Les nouveaux pouvoirs de l'Agence lui permettent de réinvestir les recettes opérationnelles en 1999-2000 et après. Ces recettes seront dorénavant inscrites dans le Trésor plutôt que dans les recettes à valoir sur le crédit.



## Section III : Plans, priorités, stratégies et résultats attendus

### A. Résumé des plans et des priorités de l'Agence Parcs Canada

Avant la création de l'Agence Parcs Canada, les engagements clés de Parcs Canada étaient intégrés à ceux du ministère du Patrimoine canadien. Cette année, aux fins du rapport, les engagements propres à l'Agence sont indiqués à la rubrique des objectifs stratégiques du Ministère. On a ajouté une colonne pour préciser que ces engagements seront concrétisés par l'Agence.

Fierté accrue à l'égard du Canada

Preuve :	Concrétisation :
Reconnaissance à l'échelle nationale et internationale du leadership et du savoir-faire de Parcs Canada dans le domaine de la protection et de la mise en valeur du patrimoine	Participation active aux principales organisations internationales vouées au patrimoine et aux projets bilatéraux d'aide pour améliorer la gestion des réseaux de parcs nationaux des autres pays.

Développement économique et prospérité du Canada

Preuve :	Concrétisation :
Avantages environnementaux, économiques et sociaux découlant des endroits du patrimoine national.	Assurer l'intégrité écologique à long terme des parcs nationaux du Canada. Contribuer substantiellement à l'industrie canadienne du tourisme.

## Protection du patrimoine canadien

<p>Preuve :</p> <p>Protection et mise en valeur des endroits importants du patrimoine culturel et naturel national à l'intention de tous les Canadiens.</p>	<p>Concrétisation :</p> <p>Achever le réseau des parcs nationaux; agrandir le réseau des lieux historiques nationaux et améliorer le réseau des aires marines nationales de conservation.</p>
---	---

## Accès aux moyens d'expression canadiens et à nos espaces communs

<p>Preuve :</p> <p>Les Canadiens apprécient le patrimoine naturel et culturel et en profitent.</p>	<p>Concrétisation :</p> <p>Membre actif de commissions et associations touristiques et échanges dynamiques avec l'industrie des voyages et les voyageurs.</p>
--	---

## Participation et contribution à la société canadienne

<p>Preuve :</p> <p>Les Canadiens appuient la protection et la conservation des endroits du patrimoine national et participent aux mesures prises à cette fin.</p>	<p>Concrétisation :</p> <p>Possibilités de conclure des ententes de partage des frais pour les lieux historiques nationaux et biennale des intervenants.</p>
---	--



## Gouvernement plus réceptif

<p><b>Preuve :</b></p> <p>Gestion stratégique et orientation fonctionnelle efficace à l'appui des politiques de l'Agence et des objectifs du gouvernement.</p> <p>Appui efficace et efficient pour la prise de décisions et la prestation du programme.</p> <p>Présence et représentation des unités de gestion et des centres de services en ce qui concerne l'appui à la prestation du programme.</p>	<p><b>Concrétisation :</b></p> <p>Mise en oeuvre du régime de gestion des ressources humaines de l'Agence selon les valeurs et principes de l'Agence.</p> <p>Renforcer les partenariats à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement pour faire progresser le programme général du gouvernement.</p> <p>Meilleure utilisation de la technologie pour fournir des services efficaces et efficaces aux Canadiens.</p>
---	---

## B. Plans par programme et par secteur d'activités

### Objectif du programme

#### Objectif du Programme

Offrir, pour l'utilisation et l'appréciation des Canadiens, un réseau de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux et d'aires protégées, et gérer ces endroits de façon à les laisser intacts pour les générations à venir.

### Priorités et stratégies clés

**Nouveaux parcs nationaux, lieux historiques nationaux et aires protégées connexes** - Parcs Canada travaillera au parachèvement du réseau des parcs nationaux, au développement du réseau des aires marines nationales de conservation et à l'expansion du réseau des lieux historiques nationaux de manière à traiter des aspects sous-représentés de l'histoire du Canada. À cette fin, il mettra en réserve, créera et commémorera, pour les générations à venir, d'autres exemples exceptionnels du patrimoine du Canada.

**Protection et mise en valeur du patrimoine naturel et culturel d'importance nationale** - Grâce à une planification et à des mesures efficaces, Parcs Canada maintiendra ou restaurera l'intégrité écologique des parcs nationaux de même que l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux. Il améliorera toute la gamme des politiques et des instruments législatifs visant la gestion des ressources du patrimoine national. Un comité de spécialistes du gouvernement et de l'extérieur s'affaire actuellement à étudier des moyens de maintenir ou de restaurer l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada et fera des recommandations en ce sens à la ministre à l'automne de 1999.

Les plans directeurs des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux fournissent l'orientation nécessaire pour assurer la protection et la mise en valeur adéquates des ressources. Le rapport sur l'État des aires patrimoniales protégées de 1999 qui sera déposé devant le Parlement répondra aux exigences à long terme de la nouvelle *Loi sur les parcs nationaux* en matière de responsabilité.

**Tourisme patrimonial** - Parcs Canada offre aux Canadiens et à la communauté internationale la possibilité de faire l'expérience du patrimoine du Canada et d'en apprendre davantage à son sujet. En collaboration avec la Commission canadienne du tourisme, d'autres alliés fédéraux et des partenaires du monde des affaires, Parcs Canada orientera ses programmes de marketing de façon à attirer les visiteurs dans les lieux peu fréquentés dans le cadre d'une vaste initiative de tourisme patrimonial. Pour offrir davantage de possibilités de faire l'expérience du tourisme patrimonial, Parcs Canada élaborera des documents d'information et des produits liés à l'industrie du voyage, à la préparation des voyages et aux voyages eux-mêmes.

### **Résultats attendus à long terme**

- Des endroits importants du patrimoine naturel et culturel sont protégés et mis en valeur pour le bénéfice des Canadiens.
- Les endroits du patrimoine national du Canada sont reconnus comme des éléments de notre identité nationale et du patrimoine mondial.
- Le leadership et l'expertise de Parcs Canada en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine sont reconnus à l'échelle nationale et internationale, et Parcs Canada partage cette expertise avec d'autres.
- Les Canadiens apprécient leur patrimoine naturel et culturel et en profitent.
- Les Canadiens appuient la protection et la conservation du réseau d'endroits patrimoniaux et y participent.
- Les endroits patrimoniaux procurent des avantages environnementaux, économiques et sociaux.
- Gestion efficace et efficiente de l'Agence Parcs Canada.

## Secteurs d'activités

### Secteur d'activités: gérance des endroits du patrimoine national

#### Objectifs

##### Objectifs des secteurs d'activités

Protéger et mettre en valeur les endroits du patrimoine et favoriser la compréhension, le respect et l'appréciation de ces symboles nationaux.

Amener les Canadiens à reconnaître et à apprécier ces endroits du patrimoine national en tant qu'éléments essentiels de leur identité et de leur sentiment d'appartenance au Canada.

Jouer, directement et indirectement, un rôle de leader dans la protection et la mise en valeur des endroits du patrimoine.

#### Résultats spécifiques, stratégies et activités clés

**Résultat : Les endroits importants du patrimoine naturel et culturel sont protégés et mis en valeur pour le bénéfice des Canadiens.**

##### Stratégies

- Oeuvrer au parachèvement du réseau de parcs nationaux en concentrant les efforts sur la représentation des quinze régions naturelles terrestres qui restent.

##### Activités clés

- Créer un nouveau parc national sur l'île de Baffin.
- Terminer l'étude de faisabilité d'un parc national sur l'île Bathurst.
- Terminer les négociations visant le parc national Ukkusiksalik et faire progresser celles qui visent les projets de parc des îles Gulf et de l'Interlac manitobain.

## **Stratégies**

- Améliorer le réseau d'aires marines nationales de conservation en favorisant la création de nouvelles aires.
- Dans le cadre d'ententes de partage des frais ou à titre de propriétaire-exploitant, améliorer le réseau des lieux historiques nationaux et, à cette fin, mettre l'accent notamment sur la commémoration de l'histoire des Autochtones, des communautés ethno-culturelles et des femmes.
- Assurer l'intégrité écologique et commémorative des endroits et thèmes liés au patrimoine national du Canada.

## **Activités clés**

- Continuer de négocier des ententes mutuellement profitables avec les provinces de façon que les besoins de chaque aire protégée soient comblés.
- Saisir les occasions de partenariat avec les organisations non gouvernementales pour l'acquisition de terres; négocier avec les provinces des ententes mutuellement profitables; travailler avec des groupes d'intérêts spéciaux et obtenir leur appui pour ce qui est du financement, de l'acquisition de terres et des droits d'aménagement de nouveaux parcs nationaux.
- Faciliter les discussions sur le projet de loi C-48, Loi concernant les aires marines de conservation.
- Faire progresser les études de faisabilité visant le lac Supérieur, les baies Bonavista--Notre-Dame et la partie sud du détroit de Georgia.
- Proposer et mettre en oeuvre de nouvelles conditions pour le Programme national de partage des frais.
- Mettre en oeuvre des ententes de partage des frais.
- Rédiger des énoncés d'intégrité écologique et commémorative complets pour chaque endroit patrimonial relevant de Parcs Canada.

## **Stratégies**

## **Activités clés**

- Élaborer et mettre en oeuvre des plans visant à corriger les lacunes identifiées dans le Rapport sur l'état des parcs de 1997.
- Établir des programmes de surveillance des ressources du patrimoine culturel et naturel fondés sur des paramètres professionnels et scientifiques.

**Résultat : Reconnaissance nationale et internationale du leadership et de l'expertise de Parcs Canada en matière de protection et de mise en valeur et partage de cette expertise avec d'autres.**

## **Stratégies**

- Contribuer, à titre d'expert, à divers programmes internationaux, nationaux et régionaux.

## **Activités clés**

- Participer à un groupe d'experts des parcs des secteurs public et privé chargé d'examiner les mesures propres à assurer le maintien de l'intégrité écologique des parcs nationaux.
- Continuer d'adhérer à la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO, à l'Union mondiale pour la nature et au Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels.

**Résultat :** Les endroits du patrimoine national sont reconnus comme faisant partie à la fois de notre identité nationale et du patrimoine mondial.

### Stratégies

- Voir à ce que les Canadiens connaissent, comprennent, apprécient et appuient les réseaux du patrimoine culturel et naturel du Canada.

### Activités clés

- Améliorer la qualité des programmes de mise en valeur du patrimoine dans les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les canaux historiques pour voir à ce que les messages sur la mise en valeur du patrimoine véhiculent l'importance nationale des endroits protégés et des thèmes auprès d'auditoires cibles.
- Faire en sorte que plus de Canadiens profitent des programmes de mise en valeur du patrimoine grâce à des programmes de diffusion externe améliorés.
- Améliorer les capacités professionnelles des employés et des tiers qui assurent la prestation de programmes de mise en valeur du patrimoine et, à cette fin, établir des normes de prestation relatives aux messages et aux programmes.
- Mesurer les besoins et la satisfaction des clients par rapport aux programmes grâce aux résultats des sondages menés dans les parcs et lieux à l'été de 1999.

## Dépenses prévues - Gérance des endroits du patrimoine national

(en millions de \$)	Prévision des dépenses 1998-1999	<b>Dépenses prévues 1999-2000</b>	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Dépenses brutes	152,6	<b>151,5</b>	141,1	140,3
<i>Moins</i> : Recettes à valoir sur le crédit				
Total des dépenses nettes	152,6	<b>151,5</b>	141,1	140,3

## Secteur d'activités: utilisation et appréciation par les Canadiens

### Objectif

#### Objectif

Aider les Canadiens à contribuer au réseau d'endroits du patrimoine national, à en faire l'expérience et à en profiter.

### Résultats spécifiques, stratégies et activités clés

#### Résultats :

**Les visiteurs sont satisfaits des produits et des services offerts.**

**Les visiteurs sont satisfaits de la qualité des installations.**

**Les Canadiens apprécient leur patrimoine naturel et culturel, et ils en profitent.**

**Les partenaires et les intervenants participent à la transmission des messages clés.**

**Les Canadiens appuient la protection et la conservation du réseau des endroits du patrimoine national et y participent.**

**Les endroits du patrimoine national procurent des avantages environnementaux, économiques et sociaux.**

#### Stratégies

- Être une organisation attentive aux besoins des visiteurs.

#### Activités clés

- Voir à ce qu'un sondage national sur la satisfaction des visiteurs soit mené au moins une fois tous les trois ans dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux.
- Voir à ce que les futurs plans directeurs incluent une orientation relative à l'utilisation par les visiteurs et aux services offerts aux visiteurs.



### **Stratégies**

- Gérer l'utilisation par les visiteurs et les attentes connexes de façon à optimiser l'utilisation des installations, des services et des produits par les visiteurs.
- Établir et maintenir un plan de gestion à long terme des biens liés aux services aux visiteurs.
- Accroître le rôle de Parcs Canada dans le développement du tourisme patrimonial au Canada.

### **Activités clés**

- Mettre en oeuvre des plans de sécurité du public et en surveiller l'application.
- Déterminer le type et le niveau d'utilisation pour chaque parc national et lieu historique national.
- Analyser les segments de marché afin de déterminer la nature et le type des visiteurs qui viennent dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux.
- Élaborer des stratégies de marketing destinées à des segments de marché particuliers afin de gérer l'utilisation par les visiteurs et de réduire la surcharge des services en période de pointe et d'accroître l'utilisation hors saison.
- Évaluer tous les biens liés à l'utilisation par les visiteurs en vue d'élaborer un plan quinquennal de gestion des biens liés à l'utilisation par les visiteurs permettant d'en optimiser l'utilisation et identifier les besoins en réinvestissement.
- Maintenir un investissement annuel de 5 millions \$ pour les routes traversant les parcs nationaux afin de faire face aux urgences.
- Élaborer une stratégie à long terme de transit direct pour les 21 routes qui traversent des aires protégées.
- Mettre en oeuvre des communications stratégiques afin de bien positionner les attractions de Parcs Canada auprès des visiteurs actuels et potentiels.

## Stratégies

- Régir efficacement et administrer de façon efficiente les communautés situées dans les parcs et, à cette fin, gérer les périmètres urbains et fournir des services de gestion et des services municipaux.

## Activités clés

- Collaborer avec des partenaires et des intervenants intéressés à participer à la promotion du réseau des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux et/ou à la prestation de services à nos visiteurs, et qui ont démontré qu'ils possèdent l'expertise requise.
- Mettre en oeuvre un programme de recouvrement complet des coûts des services fournis dans les communautés.
- Préparer de nouveaux plans communautaires pour toutes les communautés situées dans les parcs et fixer les niveaux de développement appropriés.

## **Dépenses prévues - Utilisation et appréciation par les Canadiens**

(en millions de \$)	Prévision des dépenses 1998-1999	<b>Dépenses prévues 1999-2000</b>	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Dépenses brutes	136,9	<b>138,0</b>	130,1	125,6
Moins : Recettes à valoir sur le crédit	69,4	<b>15,1</b>	15,4	15,4
Total des dépenses nettes	67,5	<b>122,9</b>	114,7	110,2

## Secteur d'activités: services généraux

### Objectif

#### Objectif

Fournir l'orientation et les services de soutien nécessaires pour assurer la prestation efficace et efficiente des programmes et des services destinés au public et aux clients de l'interne.

Assurer le leadership dans la création d'un cadre de politique destiné à appuyer la prestation du programme et à permettre à l'Agence Parcs Canada d'assumer son mandat et ses responsabilités.

### Résultats spécifiques, stratégies et activités clés

**Résultats : Les employés possèdent les compétences requises pour permettre à l'Agence Parcs Canada d'atteindre ses objectifs et de fournir ses services de façon rentable tout en cherchant constamment à s'améliorer.**

**Des pratiques innovatrices de gestion du personnel sont en place et permettent de recruter, de renouveler et de conserver un effectif hautement qualifié et représentatif de la population canadienne.**

**Un milieu de travail favorable et positif est créé.**

### Stratégies

- Rebâtir et revitaliser l'organisation, les rôles, les responsabilités et les mesures de reddition de compte de l'Agence, conformément aux valeurs et principes

### Activités clés

- Élaborer et mettre en oeuvre le cadre de contrôle de gestion financière nécessaire pour répondre aux besoins de gestion et de prise de décisions à l'interne, ainsi qu'aux exigences de reddition de comptes à l'externe.
- Favoriser des programmes de gestion des ressources humaines qui abordent des questions comme la planification de la relève, le perfectionnement professionnel, le renouvellement de l'effectif, l'équité en matière d'emploi et la préparation au changement.

**Résultat : Les procédures, systèmes et outils sont en place afin de répondre aux exigences internes et à celles du marché.**

### Stratégies

- Améliorer le processus décisionnel grâce à une connaissance stratégique des clients, des conditions du marché et des tendances.
- Bâtir des relations positives avec les communautés autochtones.

### Activités clés

- Investir dans le développement continu de bases de données nationales sur le marché et de systèmes de collecte de l'information.
- Créer un secrétariat des affaires autochtones afin de favoriser la résolution des revendications territoriales, de bâtir des relations avec les communautés autochtones et de mieux connaître le patrimoine autochtone.

**Résultat :****Prise de décisions avisée et éclairée qui orientent les politiques et les opérations.****Stratégies**

- Élaborer une stratégie pour franchir le cap de l'an 2000.
- Élaborer une stratégie pour identifier et combler les lacunes actuelles et futures au chapitre des ressources.

**Activités clés**

- Mettre en oeuvre une stratégie et prendre les mesures nécessaires avant le 31 décembre 1999.
- Terminer l'évaluation des biens contemporains et déterminer les ressources nécessaires afin de les garder en bon état.
- Préparer des budgets des dépenses et des plans pour le parachèvement du réseau des parcs nationaux et l'expansion des réseaux de lieux historiques nationaux et d'aires marines de conservation.
- Faire des prévisions concernant les ressources nécessaires pour garder les biens naturels et culturels en bon état.

**Dépenses prévues - Services généraux**

(en millions de \$)	Prévision des dépenses 1998-1999	<b>Dépenses prévues 1999-2000</b>	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Dépenses brutes	76,6	<b>74,8</b>	74,7	72,0
Moins : Recettes à valoir sur le crédit	2,0			
Total des dépenses nettes	74,6	<b>74,8</b>	74,7	72,0

## C. Rapports d'ensemble

### Initiatives réglementaires

Le tableau suivant résume les principaux projets de loi ou de règlement que l'Agence devrait présenter pour examen juridique ou approbation finale en 1999-2000.

<b>PROJETS DE LOI OU DE RÈGLEMENT DE L'AGENCE PARCS CANADA 1999-2000</b>	
<b>Lois et règlements</b>	<b>Résultats attendus</b>
<i>Loi sur le ministère des Transports, Règlement sur les canaux historiques - Révision</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Assurer une gestion et une exploitation supérieures des canaux historiques</li><li>• Clarifier le processus de délivrance des permis pour la gestion des eaux et des terres</li><li>• Clarifier et améliorer les pouvoirs d'application de la loi</li></ul>
<i>Loi sur les parcs nationaux - Révision</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Simplifier le processus de création de parcs</li><li>• Préciser des limites au développement commercial dans les communautés situées à l'intérieur de parcs</li><li>• Assurer une meilleure protection des ressources des parcs par l'ajout de nouvelles dispositions et sanctions pour le trafic de ressources fauniques</li></ul>

<b>Lois et règlements</b>	<b>Résultats attendus</b>
<p><i>Loi sur les aires marines de conservation</i> (déposée en juin 1998)</p>      <p><i>Règlement sur la pêche dans les parcs nationaux - Modifications</i></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• procure les pouvoirs nécessaires à la création d'aires marines de conservation</li><li>• fournit une panoplie de pouvoirs réglementaires pour la protection des ressources marines vivantes et non vivantes et leur gestion de façon durable</li></ul> <ul style="list-style-type: none"><li>• modifications annuelles de routine des limites de prises, des eaux fermées à la pêche et des saisons de pêche</li><li>• gestion et conservation améliorées des poissons des parcs nationaux</li><li>• diverses modifications pour refléter les contrôles maintenant établis dans les lois provinciales</li></ul>
<p><i>Règlement sur la circulation routière dans les parcs nationaux - Révision</i></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• actualisation et rationalisation du règlement</li><li>• élimination des redondances et des dispositions désuètes accumulées depuis l'adoption du règlement en 1976</li><li>• cohérence accrue avec les règlements provinciaux ou élimination de quelques dispositions pour permettre l'application de certains règlements provinciaux sur les infractions de stationnement et de circulation</li></ul>

Lois et règlements	Résultats attendus
<p><i>Règlement sur les eaux et les égouts dans les parcs nationaux - Modifications</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• processus plus efficaces de recouvrement et d'établissement des coûts en vue de l'exploitation et de l'administration des services d'eau et d'égout fournis aux résidents et aux commerces des communautés situées dans des parcs</li> </ul>
<p><i>Règlement correctif</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ce règlement modifiera sept règlements pris en vertu de la <i>Loi sur les parcs nationaux</i>, soit le <i>Règlement sur les bâtiments des parcs nationaux</i>, le <i>Règlement sur le camping dans les parcs nationaux</i>, le <i>Règlement sur les cimetières des parcs nationaux</i>, le <i>Règlement sur les chalets construits dans les parcs nationaux</i>, le <i>Règlement sur les animaux domestiques dans les parcs nationaux</i>, le <i>Règlement général sur les parcs nationaux</i> et le <i>Règlement sur les enseignes dans les parcs nationaux</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• déréglementation des droits et introduction de clauses renvoyant aux droits établis en vertu de la <i>Loi portant création de l'Agence Parcs Canada</i></li> <li>• refonte et clarification du but des règlements en vue de les rendre plus clairs</li> <li>• élimination des erreurs grammaticales, des contradictions, des redondances et des dispositions désuètes</li> </ul>
<p><i>Règlement sur l'accès par aéronef aux parcs nationaux - Modifications</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• mise à jour autorisant l'atterrissage et le décollage dans les parcs nationaux</li> </ul>
<p><i>Règlement sur la prévention des incendies dans les parcs nationaux - Modifications</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• actualisation du règlement</li> <li>• méthodes plus efficaces de prévention ou d'extinction des incendies dans les parcs</li> <li>• protection accrue des visiteurs et des ressources des parcs</li> </ul>



<b>Lois et règlements</b>	<b>Résultats attendus</b>
<i>Règlement sur la désignation des réserves intégrales dans les parcs nationaux</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• désignation de réserves intégrales dans les parcs nationaux Banff, Jasper, Kootenay et Yoho</li> <li>• protection accrue de ces aires en raison de l'interdiction d'activités susceptibles de nuire à leurs caractéristiques naturelles</li> </ul>
<i>Règlement sur les baux et les permis d'occupation dans les parcs nationaux - Révision</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• mise à jour des mécanismes de location applicables aux baux et aux permis d'occupation dans les parcs</li> </ul>

Lois et règlements	Résultats attendus
Règlement concernant la création du parc national du Gros-Morne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• modifications de divers règlements pris en vertu de la <i>Loi sur les parcs nationaux</i> pour tenir compte de l'accord fédéral-provincial concernant la création du parc afin d'autoriser les résidents locaux à continuer de s'adonner à certaines pratiques traditionnelles dans le parc</li> <li>• définition d'une nouvelle série de règlements pour autoriser la coupe et la récolte du bois du parc par les résidents locaux conformément à l'accord fédéral-provincial</li> <li>• définition d'une nouvelle série de règlements pour autoriser le piégeage des lièvres d'Amérique par les résidents locaux à des fins de consommation personnelle conformément à l'accord fédéral-provincial</li> </ul>
Règlement concernant les activités dans le parc marin Saguenay-Saint-Laurent créé récemment	<ul style="list-style-type: none"> <li>• définition d'une nouvelle série de règlements pour contrôler les activités d'observation des baleines</li> <li>• protection accrue des mammifères marins</li> <li>• gestion améliorée des activités conformément aux objectifs de conservation</li> </ul>

<b>Lois et règlements</b>	<b>Résultats attendus</b>
Règlement concernant les activités traditionnelles de récolte des ressources des peuples autochtones	<ul style="list-style-type: none"> <li>• modification de divers règlements comme le <i>Règlement sur la faune des parcs nationaux</i> pour refléter les dispositions des lois et des règlements des revendications territoriales</li> </ul>

## Stratégies de développement durable

### « Assurons la durabilité de notre patrimoine »

En décembre 1997, le ministère du Patrimoine canadien a présenté sa première Stratégie de développement durable à la Chambre. Parcs Canada est visé par la majorité des mesures indiquées dans cette Stratégie à laquelle il a beaucoup contribué.

Toutes les unités de gestion de Parcs Canada doivent faire de la Stratégie une priorité de leur année de planification actuelle. En 1999-2000, Parcs Canada mettra en oeuvre un système de gestion de l'environnement qui est un cadre de gestion, d'évaluation, d'amélioration et de communication sur l'écologisation de ses opérations.

Pour mettre à jour la Stratégie afin de la présenter en décembre 2000, Parcs Canada s'inspirera de l'État des aires patrimoniales protégées (autrefois l'État des parcs) qu'il étoffera avant de le soumettre aux deux ans au Parlement.

### Initiatives pour l'an 2000

Les systèmes intégrés de Parcs Canada ont été désignés essentiels à la mission fédérale en raison des risques de pertes, de dommages et de responsabilité civile que comporte la défaillance de ces systèmes qui incluent notamment les installations d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées des périmètres urbains, les systèmes contrôlant les niveaux et les débits d'eau des canaux historiques, les systèmes de surveillance et de gestion des feux de forêts, les systèmes de contrôle des avalanches et les systèmes d'intervention d'urgence de recherche et sauvetage. À ce jour, 18,765M \$ ont été fournis par le Conseil du Trésor sous forme de prêt pour aider à résoudre les problèmes liés aux systèmes intégrés et aux autres problèmes informatiques connexes de conformité à l'an 2000. Des consultants ont été embauchés pour faire le relevé des systèmes intégrés et des systèmes informatiques, évaluer s'ils risquent de ne pas franchir l'an 2000 et recommander les mesures correctives nécessaires. De plus, de façon à assurer la continuité de ses opérations, Parcs Canada est à établir des plans d'urgence afin de gérer tout risque potentiel associé à la défaillance de ses systèmes. L'examen initial de la situation révèle que les problèmes que pourrait poser le passage à l'an 2000 sont relativement mineurs dans le cas des systèmes intégrés de Parcs Canada et qu'ils seront corrigés d'ici la fin de l'été 1999. Toutes les questions liées à l'état de préparation informatique pour l'an 2000 devraient être réglées au plus tard à la fin de l'automne 1999.

## Section IV : Renseignements supplémentaires

<b>1. Autorisations de dépenser - Agence Parcs Canada, Sommaire de la Partie II du Budget principal des dépenses</b> .....	32
<b>2. Renseignements sur le personnel</b>	
Structure organisationnelle .....	34
Équivalents temps plein (ÉTP) prévus par programme(s) et par secteur(s) d'activités .....	34
<b>3. Renseignements sur les projets d'immobilisations</b> .....	35
Dépenses en capital par programme(s) et secteur(s) d'activités .....	36
<b>4. Renseignements financiers supplémentaires</b>	
Articles courants de dépenses - Agence Parcs Canada .....	40
Ressources par programme(s) et secteurs(s) d'activités pour l'exercice .....	41
Paiements de transfert par programme et secteur d'activités .....	43
Détails des recettes par programme .....	44
Coût net des programmes pour l'exercice .....	45
États financiers des fonds renouvelables .....	46
<b>5. Autres renseignements</b>	
Lois administrées par l'Agence Parcs Canada .....	49
Règlements en vigueur .....	49
Projets de règlements .....	50
Liste des publications .....	51
Adresses, numéros de téléphones et site Internet .....	52
Index .....	53

# 1. Autorisations de dépenser

**Tableau 1 : Agence Parcs Canada, Sommaire de la Partie II du Budget principal des dépenses**

Crédits (en milliers de \$)	Budget principal des dépenses* 1999-2000	Budget principal des dépenses 1998-1999
<i>Agence Parcs Canada</i>		
115 Dépenses du programme	<b>245 857</b>	
120 Paiements au compte des nouveaux parcs et lieux historiques	<b>14 000</b>	
(L) Dépenses qui équivalent aux recettes résultant de la poursuite des opérations en vertu de l'article 20 de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	<b>58 074</b>	
(L) Fonds renouvelable des unités d'entreprise de l'Agence Parcs Canada	<b>(473)</b>	(322)
(L) Fonds renouvelable des périmètres urbains de l'Agence Parcs Canada	<b>416</b>	4 169
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	<b>29 375</b>	27 952
Crédits non requis		
-- Dépenses de fonctionnement	----	154 806
-- Dépenses en capital	----	100 471
<b>Total de l'organisme</b>	<b>347 249</b>	<b>287 076</b>

\* Le budget principal des dépenses de 1999-2000 est modifié pour refléter la nouvelle structure de planification, de rapport et de reddition de comptes.

## 2. Renseignements sur le personnel

Tableau 2 : Structure organisationnelle

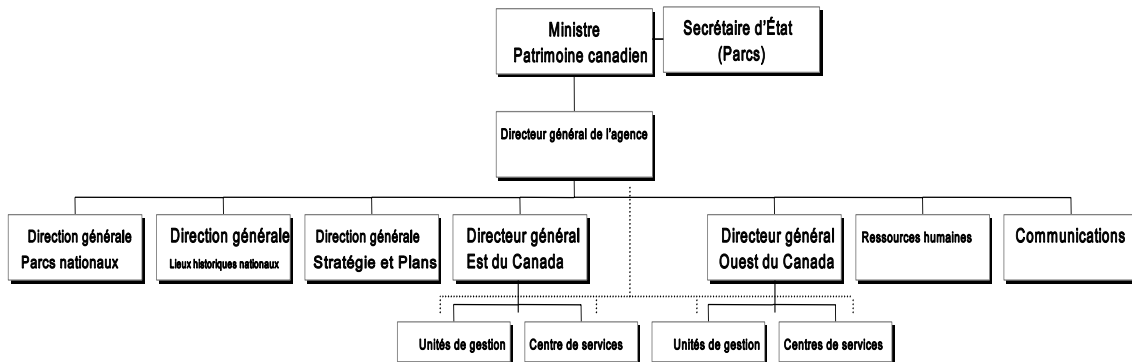


Tableau 2.2 : Équivalents temps plein (ÉTP) prévus par programme(s) et par secteurs d'activités

	Prévision 1998-1999	Prévus 1999- 2000	Prévus 2000-2001	Prévus 2001- 2002
<b>Agence Parcs Canada</b>				
Gérance des endroits du patrimoine national	1 363	<b>1 363</b>	1 363	1 363
Utilisation et appréciation par les Canadiens	1 054	<b>1 054</b>	1 054	1 054
Services généraux	970	<b>970</b>	970	970
<b>Total</b>	<b>3 387</b>	<b>3 387</b>	<b>3 387</b>	<b>3 387</b>

### 3. Renseignements sur les projets d'immobilisations

#### Définitions applicables aux grands projets d'immobilisations

**Grands projets d'immobilisations** - Une initiative ministérielle dont les dépenses sont d'au moins deux millions de dollars et qui requiert la conception et la mise au point de nouveaux programmes, d'équipement, de structures ou de systèmes et qui comporte des risques plus élevés que la moyenne constitue un projet de l'État si :

- son coût estimatif dépasse les pouvoirs d'approbation accordés au Ministère par le Conseil du Trésor; ou
- les risques sont particulièrement élevés, quel que soit le coût estimatif.

#### Type d'estimation

**Estimation fondée (F)** - Estimation suffisamment précise et fiable pour permettre au Conseil du Trésor d'approuver un objectif en ce qui a trait au coût de la phase du projet à l'étude. Elle repose sur des études détaillées des systèmes et des éléments et tient compte de tous les objectifs et des résultats prévus du projet.

**Estimation indicative (I)** - Il s'agit d'une estimation grossière de l'ordre de grandeur du projet, qui n'est pas suffisamment précise pour justifier l'approbation, par le Conseil du Trésor, d'un objectif relatif aux coûts.

**Approbation préliminaire de projet (AP)** - Autorisation du Conseil du Trésor d'entreprendre un projet en fonction des exigences opérationnelles prévues. Cette approbation s'étend aux objectifs de l'étape de définition du projet et aux dépenses connexes. Les ministères responsables peuvent solliciter l'approbation préliminaire du projet après avoir examiné la portée totale du projet et en avoir établi le coût, au moins jusqu'au niveau d'une estimation indicative, et après avoir calculé le coût de la phase du projet à l'étude jusqu'au niveau d'une estimation fondée.

**Approbation effective de projet (AE)** - Autorisation du Conseil du Trésor couvrant les objectifs de l'étape de mise en oeuvre du projet et les dépenses connexes. Les ministères responsables peuvent solliciter l'approbation effective après avoir établi la portée de l'ensemble du projet et en avoir établi le coût selon une estimation fondée.

**Autorisations déléguées (AD)** - Projets pour lesquels le Conseil du Trésor a délégué des pouvoirs au Ministère.



**Tableau 3.1 : Dépenses en capital par programme(s) et secteur(s) d'activités**

(en millions de \$)	Prévisions des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
<b>Agence Parcs Canada</b>				
Gérance des endroits du patrimoine national	54,4	<b>41,2</b>	39,1	39,2
Utilisation et appréciation par les Canadiens *	35,8	<b>35,7</b>	34,7	32,2
Services généraux	3,7	<b>3,7</b>	3,7	1,0
<b>Total</b>	93,9	<b>80,6</b>	77,5	72,4

\* Comprend les dépenses en capital des fonds renouvelables des unités d'entreprise et des périmètres urbains. Les dépenses prévues de 1999-2000 et des années suivantes reflètent les changements en matière de rapports attribuables à la structure des crédits de la nouvelle Agence Parcs Canada.

**Tableau 3.2 : Dépenses en capital par programme(s) et secteur(s) d'activités**

(en millions de \$)	Coût total estimatif courant	Prévisions des dépenses jusqu'au 31 mars 1999	<b>Dépenses prévues 1999-2000</b>	Dépenses prévues 2000- 2001	Dépenses prévues 2001- 2002	Besoins en dépenses des années à venir
<b>Gérance des endroits du patrimoine national</b>						
<b>Territoires du Nord-Ouest</b>						
Recherche sur les bisons exposés aux maladies au parc Wood Buffalo (I-AD)	2,6	1,0	<b>0,5</b>	0,5	0,6	-
Aménagement de Tuktot Nogait ouest (F-AD)	5,9	-	<b>2,0</b>	1,1	-	2,8
<b>Nunavut</b>						
Aménagement de Sirmilik (F-AD)	6,0	-	<b>0,7</b>	1,5	1,3	2,5
<b>Yukon</b>						
Aménagement de Vuntut (F-AD)	6,7	2,9	<b>1,5</b>	0,5	0,5	1,3
<b>Colombie-Britannique</b>						
Aménagement de Gwaii Haanas (I-AE)	20,0	16,4	<b>1,5</b>	1,4	0,7	-
Aire marine nationale de conservation (F-AD)	1,3	-	<b>0,6</b>	0,4	0,1	0,2
Aménagement et restauration Gulf of Georgia Cannery (I-AD)	6,9	4,0	<b>1,7</b>	1,2	-	-
<b>Alberta</b>						
Aménagement du Ranch Bar-U (I-AD)	5,7	4,9	<b>0,3</b>	0,5	-	-
<b>Manitoba</b>						
Aménagement de Wapusk (F-AD)	6,5	2,1	<b>1,1</b>	1,8	1,5	-
<b>Ontario</b>						
Acquisition de terres à la Péninsule-Bruce (I-AD)	13,5	5,5	<b>0,2</b>	0,2	0,2	7,4

**Tableau 3.2 : Dépenses en capital par programme(s) et secteur(s) d'activités**

(en millions de \$)	Coût total estimatif courant	Prévisions des dépenses jusqu'au 31 mars 1999	<b>Dépenses prévues 1999-2000</b>	Dépenses prévues 2000- 2001	Dépenses prévues 2001- 2002	Besoins en dépenses des années à venir
<b>Québec</b>						
Amélioration du Canal-de-Lachine Commémoration du patrimoine	9,7	1,9	<b>1,7</b>	2,7	2,5	0,9
Hauteur des écluses et du pont	23,3	4,7	<b>8,7</b>	6,2	3,7	-
Fortifications-de-Québec Nouvelles casernes (F-AE)	11,4	7,0	<b>2,6</b>	1,6	0,2	-
Mise en place du Fort-Témiscamingue (F-AD)	2,7	2,0	<b>0,7</b>	-	-	-
Aménagement de Grosse-Île et du mémorial des Irlandais (I-AE)	20,8	14,4	<b>2,4</b>	1,5	2,5	-
Aménagement du parc marin du Saguenay (I-AD)	32,3	21,1	<b>3,8</b>	4,3	3,1	-
Aménagement du Manoir-Papineau (I-AD)	4,9	2,9	<b>1,1</b>	0,9	-	-
<b>Nouvelle-Écosse</b>						
Stabilisation du complexe de défense d'Halifax sur l'île George (F-AD)	3,9	2,7	<b>0,5</b>	0,7	-	-
Forteresse-de-Louisbourg Remplacement du système d'extinction des incendies (I-AD)	5,6	2,1	<b>1,6</b>	1,9	-	-
Centre d'accueil de Grand-Pré (F-AD)	2,0	-	-	1,0	1,0	-

**Tableau 3.2 : Dépenses en capital par programme(s) et secteur(s) d'activités**

(en millions de \$)	Coût total estimatif courant	Prévisions des dépenses jusqu'au 31 mars 1999	<b>Dépenses prévues 1999-2000</b>	Dépenses prévues 2000- 2001	Dépenses prévues 2001- 2002	Besoins en dépenses des années à venir
<b>Terre-Neuve</b>						
Aménagement de Red Bay (I-AD)	3,8	3,3	<b>0,5</b>	-	-	-
Aménagement de l'Établissement-Ryan (I-AD)	3,4	3,4	-	-	-	-
Centre de découverte de Gros-Morne (I-AD)	4,8	3,7	<b>1,1</b>	-	-	-
<b>Utilisation et appréciation par les Canadiens</b>						
<b>Alberta</b>						
Jasper Réaménagement du champ de glace Columbia (F-AE)	8,0	8,0	-	-	-	-
Banff et Jasper Réparation de la promenade des Glaciers (I-AP)	15,0	2,3	2,5	2,5	2,5	5,2
<b>Québec</b>						
Parc national de la Mauricie Amélioration du parc (F-AD)	3,7	3,1	<b>0,2</b>	0,2	0,2	-
Canal-de-Chambly Restauration de l'écluse 4 (F-AD)	2,0	2,0	-	-	-	-
<b>Nouveau-Brunswick</b>						
Repavage de la route 114 à Fundy (F-AD)	5,8	3,1	<b>1,3</b>	1,4	-	-

#### 4. Renseignements financiers supplémentaires

**Tableau 4 : Articles courants de dépenses - Agence Parcs Canada**

(en millions de \$)	Prévision des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2001
<b>Personnel</b>				
Traitements et salaires	150,5	<b>151,5</b>	151,4	151,4
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	29,8	<b>30,0</b>	30,0	30,0
<b>Total</b>	<b>180,3</b>	<b>181,5</b>	<b>181,4</b>	<b>181,4</b>
<b>Biens et services</b>				
Transport et communications	16,5	<b>17,4</b>	14,9	14,9
Information	9,9	<b>6,6</b>	6,0	6,0
Services professionnels et spéciaux	48,3	<b>44,8</b>	41,3	36,3
Location	9,4	<b>6,4</b>	5,6	5,6
Achat de services de réparation et d'entretien	12,4	<b>79,0</b>	7,0	7,0
Services publics, fournitures et approvisionnements	35,2	<b>35,7</b>	31,3	31,3
Construction, acquisition de terrains, et de bâtiments et ouvrages	41,7	<b>44,1</b>	41,8	40,3
Construction, acquisition de machines et d'outillage	6,6	<b>5,7</b>	5,4	4,9
Autres subventions et paiements	1,6	<b>14,0</b>	11,0	10,0
<b>Total</b>	<b>181,5</b>	<b>182,6</b>	<b>164,3</b>	<b>156,3</b>
Paiements de transfert	4,3	<b>0,2</b>	0,2	0,2
Dépenses budgétaires brutes	366,1	<b>364,3</b>	345,9	337,9
<i>Moins</i> : Recettes à valoir sur le crédit	71,4	<b>15,1</b>	15,4	15,4
Dépenses budgétaires nettes	294,7	<b>349,2</b>	330,5	322,5

**Tableau 5 : Ressources par programme(s) et secteur(s) d'activités pour l'exercice**

	ÉTP	Fonctionnement	Immobilisations	Paiements de transfert	Dépenses brutes prévues	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Dépenses nettes prévues
(en millions de \$)							
<i>Agence Parcs Canada</i>							
Gérance des endroits du patrimoine national	1 363	1,103,0	41,2	-	151,5	-	<b>151,5</b>
Utilisation et appréciation par les Canadiens	1 054	102,1	35,7	0,2	138,0	15,1	<b>122,9</b>
Services généraux	970	71,1	3,7	-	74,8	-	<b>74,8</b>
<b>Total du programme</b>	<b>3 387</b>	<b>283,5</b>	<b>80,6</b>	<b>0,2</b>	<b>364,3</b>	<b>15,1</b>	<b>349,2</b>

**Tableau 6 : Paiements de transfert par programme(s) et secteur(s) d'activités**

(en milliers de dollars)	Prévision des dépenses 1998-1999	<b>Dépenses prévues 1999-2000</b>	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
<b>Subventions</b>				
<b>Agence Parcs Canada</b>				
Subventions à l'appui d'activités ou de projets reliés aux parcs nationaux, aux aires marines nationales de conservation, aux lieux historiques nationaux et aux canaux historiques	22,7	<b>22,7</b>	22,7	22,7
	22,7	<b>22,7</b>	22,7	22,7

**Tableau 6 : Paiements de transfert par programme(s) et secteur(s) d'activités**

(en milliers de dollars)	Prévision des dépenses 1998-1999	<b>Dépenses prévues 1999-2000</b>	Dépenses prévues 2000/2001	Dépenses prévues 2001- 2002
<b>Contributions</b>				
<b>Agence Parcs Canada</b>				
Contributions à l'appui d'activités ou de projets reliés aux parcs nationaux, aux aires marines nationales de conservation, aux lieux historiques nationaux et aux canaux historiques	4 312,3	<b>189,2</b>	189,2	189,2
<b>Total - Agence Parcs Canada</b>	4 312,3	<b>189,2</b>	189,2	189,2
<b>Total des subventions et contributions - Agence Parcs Canada</b>	4 335,0	<b>211,9</b>	211,9	211,9

**Tableau 7 : Détails des recettes par programme**

Recettes à valoir sur le crédit (en millions de \$)	Prévision des recettes 1998-1999	<b>Recettes prévues 1999-2000</b>	Recettes prévues 2000-2001	Recettes prévues 2001-2002
<i>Agence Parcs Canada</i>				
Locations, terrains, bâtiments et concessions	12,0			
Droits d'entrée	25,2			
Droits des loisirs	16,9			
Autres recettes	4,0			
	58,1			
<b>Total</b>	<b>58,1</b>			
Fonds renouvelables de Parcs Canada				
Périmètres urbains	3,5	<b>4,0</b>	4,0	4,0
Droits municipaux	5,1	<b>6,0</b>	6,0	6,0
Subventions	3,7	<b>3,9</b>	4,3	4,3
Recettes des sources thermales	1,0	<b>1,2</b>	1,1	1,1
Recettes des terrains de golf				
	13,3	<b>15,1</b>	15,4	15,4
<b>Total à valoir sur le crédit</b>	<b>71,4</b>	<b>15,1</b>	15,4	15,4
Recettes à valoir sur le Trésor				
Parcs Canada				
Locations, terrains, bâtiments et concessions				
Droits d'entrée				
Droits des loisirs		<b>12,0</b>	12,0	12,0
Autres recettes		<b>25,2</b>	25,2	25,2
		<b>16,9</b>	16,9	16,9
		<b>4,0</b>	4,0	4,0
<b>Total - Recettes à valoir sur le Trésor</b>		<b>58,1</b>	58,1	58,1
<b>Total - Recettes de l'Agence</b>	<b>71,4</b>	<b>73,2</b>	73,5	73,5



**Tableau 8 : Coût net des programmes pour l'exercice**

(en millions de \$)	Agence Parcs Canada
Dépenses brutes prévues	364,3
<i>Plus :</i>	
<b>Services reçus sans frais</b>	
Installations fournies par Travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC)	9,0
Cotisations visant la part de l'employeur des primes d'assurance des employés et les coûts payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT)	8,3
Contributions au régime d'invalidité des employés fournies par Ressources humaines Canada	0,4
Traitements et coûts connexes des services juridiques fournis par Justice Canada	0,4
Coût total des programmes	18,1
<i>Moins :</i>	
Recettes à valoir sur le crédit	15,1
Recettes à valoir sur le Trésor	58,1
Coût net estimatif des programmes en 1999-2000	309,2

## Tableau 9a : Fonds renouvelable - État des opérations

### Fonds renouvelable des unités d'entreprise de l'Agence Parcs Canada

(en millions de \$)	Prévision 1998- 1999	Budget principal des dépenses 1999- 2000	Prévues 2000-2001	Prévues 2001- 2002
Recettes	4,7	5,1	5,4	5,4
Dépenses				
Fonctionnement				
Salaires et avantages sociaux	2,1	2,1	2,2	2,2
Amortissement	1,0	0,9	1,0	1,0
Réparations et entretien	0,2	0,2	0,2	0,2
Services administratifs et de soutien	0,4	0,3	0,3	0,3
Services publics, fournitures et approvisionnements	0,5	0,5	0,5	0,5
Marketing	0,3	0,3	0,2	0,2
Intérêts	0,3	0,3	0,2	0,2
Total des dépenses de fonctionnement	4,8	4,6	4,6	4,6
Excédent (Déficit)	(0,1)	0,5	0,8	0,8

### État des variations de la situation financière

(en millions de \$)	Prévision 1998- 1999	Budget principal des dépenses 1999-2000	Prévues 2000- 2001	Prévues 2001-2002
<b>Excédent (Déficit)</b>	(0,1)	<b>0,5</b>	0,8	0,8
Plus : Éléments ne nécessitant pas l'utilisation de fonds : Dépréciation/amortissement	1,0	0,9	1,2	1,2
	0,9	1,4	2,0	2,0
Activités d'investissement :				
Acquisition de biens amortissables	(1,1)	(0,9)	(0,2)	(0,2)
Excédent de trésorerie (besoins)	(0,2)	0,5	1,8	1,8

## Fonds renouvelable des unités d'entreprise - Utilisation projetée des autorisations

(en millions de \$)	Prévision 1998- 1999	Budget principal des dépenses 1999-2000	Prévues 2000- 2001	Prévues 2001-2002
Autorisation	8,0	<b>8,0</b>	8,0	8,0
Prélèvement :				
Solde au 1 <sup>er</sup> avril	(6,0)	<b>(6,2)</b>	(5,7)	(3,9)
Excédent projeté (prélèvement)	(0,2)	<b>0,5</b>	1,8	1,8
Sous-total	(6,2)	<b>(5,7)</b>	(3,9)	(2,1)
<b>Solde projeté au 31 mars</b>	1,8	<b>2,3</b>	4,1	5,9

Nota : Les unités d'entreprise de Parcs Canada comprennent les sources thermales et le terrain de golf des Hautes-Terres-du-Cap-Breton.

## Tableau 9b : Fonds renouvelables des périmètres urbains de l'Agence Parcs Canada - État des opérations\*

(en millions de \$)	Prévision des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000- 2001	Dépenses prévues 2001-2002
Recettes	8,6	<b>10,0</b>	10,0	10,0
Dépenses				
Fonctionnement				
Salaires et avantages sociaux	3,0	<b>3,1</b>	3,1	3,1
Amortissement	2,6	<b>2,8</b>	2,9	3,0
Réparations et entretien	0,6	<b>0,6</b>	0,6	0,6
Services administratifs et de soutien	0,1	<b>0,1</b>	0,1	0,1
Services publics, fournitures et approvisionnements	1,7	<b>1,5</b>	1,7	1,8
Intérêt	0,1	<b>0,4</b>	0,6	0,9
Total des dépenses de fonctionnement	8,1	<b>8,5</b>	9,0	9,5
Excédent (Déficit)	0,5	<b>1,5</b>	1,0	0,5

\* La situation du fonds renouvelable des périmètres urbains est à l'étude.

## Fonds renouvelable - État des variations de la situation financière

(en millions de \$)	Prévision des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-00	Dépenses prévues 2000-01	Dépenses prévues 2001-2002
<b>Excédent (Déficit)</b>	0,5	<b>1,5</b>	1,0	0,5
Plus : Éléments ne nécessitant pas l'utilisation de fonds : Dépréciation/amortissement	2,6	<b>2,8</b>	2,9	3,0
	3,1	<b>4,3</b>	3,9	3,5
Activités d'investissement :				
Acquisition de biens amortissables	(6,0)	<b>(4,7)</b>	(4,3)	(3,9)
Excédent de trésorerie (besoins)	(2,9)	<b>(0,4)</b>	(0,4)	(4,0)

## Fonds renouvelable des périmètres urbains de l'Agence Parcs Canada - Utilisation projetée des autorisations

(en millions de \$)	Prévision des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Autorisation	10,0	<b>10,0</b>	10,0	10,0
Prélèvement :				
Solde au 1 <sup>er</sup> avril	(0,7)	<b>(3,6)</b>	(4,0)	(4,4)
Excédent projeté (prélèvement)	(2,9)	<b>(0,4)</b>	(0,4)	(0,4)
Sous-total	(3,6)	<b>(4,0)</b>	(4,4)	(4,8)
<b>Solde projeté au 31 mars</b>	6,4	<b>6,0</b>	5,6	5,2

## 5. Autres renseignements

### Lois administrées par l'Agence Parcs Canada

<i>Loi sur le ministère du Patrimoine canadien</i>	S.C. 1995, c.11
<i>Loi portant création de l'Agence Parcs Canada</i>	S.C. 1998, c.31
<i>Loi sur les forêts</i>	S.R. 1985, C. F-30

### Lois administrées en tout ou en partie par l'Agence Parcs Canada

<i>Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales</i>	S. R. 1985, c. 52 (4e suppl.)
<i>Loi sur les lieux et monuments historiques</i>	S. R 1985, c. H-4
<i>Loi sur le parc national de l'archipel de Mingan</i>	S.C. 1984, c. 34
<i>Loi sur les champs de bataille nationaux à Québec</i>	S.C. 1907-08, cc. 57-58
<i>Loi sur les parcs nationaux</i>	S. R. 1985, c. N-14
<i>Loi sur les forces hydrauliques du Canada</i>	S. R. 1985, c. W-4
<i>Loi sur le ministère des Transports</i>	S. R. 1985, c. T-18
<i>Loi sur les immeubles fédéraux</i>	S.C. 1991, c. 50
<i>Loi sur la maison Laurier</i>	S. R. 1952, c. 163
<i>Loi sur le parc marin Saguenay-Saint-Laurent</i>	S.C. 1997, c. 37
<i>Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels</i>	S. R. 1985, c.51

### Règlements en vigueur

Règlement sur l'accès par aéronef aux parcs nationaux  
Règlement sur les bâtiments des parcs nationaux  
Règlement sur la pratique de commerces dans les parcs nationaux  
Règlement sur le camping dans les parcs nationaux  
Règlement sur les cimetières des parcs nationaux  
Règlement sur les chalets construits dans les parcs nationaux  
Règlement sur les animaux domestiques dans les parcs nationaux  
Règlement sur la prévention des incendies dans les parcs nationaux  
Règlement sur la pêche dans les parcs nationaux  
Règlement sur les ordures dans les parcs nationaux  
Règlement général sur les parcs nationaux  
Décret général de modification des règlements sur les parcs nationaux  
Règlement sur la circulation routière dans les parcs nationaux  
Règlement sur les baux et permis d'occupation dans les parcs nationaux  
Règlement sur les enseignes dans les parcs nationaux  
Règlement sur la désignation des périmètres urbains, des centres d'accueil et des centres de villégiature dans les parcs nationaux  
Règlement sur les eaux et égouts dans les parcs nationaux  
Règlement sur la faune des parcs nationaux  
Règlement visant la perception d'impôts sur les travaux de voirie dans le périmètre urbain de Jasper  
Règlement sur le zonage du périmètre urbain de Jasper

Règlement sur le gibier du parc de Wood Buffalo  
Règlement sur le bois de la région du Gros-Morne  
Règlement général sur les parcs historiques nationaux  
Règlement sur les animaux sauvages et domestiques dans les parcs historiques nationaux  
Décret sur les parcs historiques nationaux  
Règlement sur les canaux historiques  
Règlement sur les gares ferroviaires patrimoniales  
Règlement sur les forces hydrauliques  
La nomenclature des biens culturels canadiens à exportation contrôlée

### **Projets de règlements**

#### **Initiatives actuelles**

Règlement sur les canaux historiques - révision  
..... à entreprendre en 1999

Modifications du règlement sur l'accès par aéronef aux parcs nationaux  
..... à entreprendre en 1999

Modifications du règlement sur la prévention des incendies dans les parcs nationaux  
.....entrée en vigueur en 1999

Modifications du règlement sur la pêche dans les parcs nationaux  
.....entrée en vigueur en 1999

Modifications du règlement sur la circulation routière dans les parcs nationaux  
.....entrée en vigueur en mars 2000

Modifications du règlement sur les eaux et égouts dans les parcs nationaux  
..... entrée en vigueur en 1999

Modifications du règlement sur la faune des parcs nationaux  
.....à entreprendre en 1999

Règlement corrigeant certains règlements visant les parcs nationaux  
.....entrée en vigueur en 1999

Règlement sur la désignation des réserves intégrales dans les parcs nationaux  
..... entrée en vigueur en 1999

Règlement sur les baux et permis d'occupation dans les parcs nationaux -  
révision .....à entreprendre en 1999

Nouveau règlement concernant la création du parc national du Gros-Morne  
.....à entreprendre en 1999

Nouveau règlement concernant les activités dans le parc marin du Saguenay-  
Saint-Laurent créé récemment ..... entrée en vigueur en 1999

### **Liste des publications**

Les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux du Canada  
Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada  
Aires protégées - une vision pour le Canada  
Parcs Canada vers l'avenir  
L'état des parcs - Rapport 1997  
En quête de notre passé - La Commission des lieux et monuments historiques  
du Canada  
Politique sur les édifices fédéraux à valeur patrimoniale  
L'inventaire des bâtiments historiques du Canada  
Quels sont les avantages de la désignation au titre de rivière du patrimoine  
canadien?  
Le Réseau de rivières du patrimoine canadien - Objectifs, principes et modalités  
de fonctionnement  
Rapport annuel 1994-1995 - Réseau des rivières du patrimoine canadien

## **Adresses, numéros de téléphones et site Internet**

### **Bureau national**

Agence Parcs Canada  
Bureau du directeur général de l'Agence  
7<sup>e</sup> étage  
25, rue Eddy  
Hull (Québec)  
K1A 0M5  
Tél. : (819) 953-3545

**Adresse Internet :** <http://parkscanada.pch.gc.ca>

### **Ouest du Canada**

Directeur général  
Ouest du Canada  
Agence Parcs Canada  
220 4<sup>e</sup> avenue S.-E., n° 552  
Calgary (Alberta)  
T2G 4X3  
Tél. : (403) 292-5592      Fax : (403) 292-8868

### **Est du Canada**

Directeur général  
Est du Canada  
Agence Parcs Canada  
Historic Properties  
Rue Upper Water  
Halifax (Nouvelle-Écosse)  
B3J 1S9  
Tél. : (902) 426-4845      Fax : (902) 426-1378



## **Index**

### **B**

Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine .....	3
---	---

### **E**

Engagements internationaux .....	4
----------------------------------	---

### **G**

Secteur d'activités - Intendance des endroits du patrimoine national .....	15
Secteur d'activités - Services de l'Agence .....	23
Secteur d'activités - Utilisation et appréciation par les Canadiens .....	20
Gares ferroviaires du patrimoine .....	3

### **I**

Intégrité commémorative .....	13
Intégrité écologique .....	13

### **L**

Lois .....	26
------------	----

### **P**

Priorités et stratégies clés .....	13
Projets - an 2000 .....	32
Projets de règlement .....	49
Programme des aires marines nationales de conservation .....	2
Programme des canaux historiques nationaux .....	2
Programme des lieux historiques nationaux .....	2
Programmes des parcs nationaux .....	1
Publications .....	51

### **R**

Règlements en vigueur .....	48
Règlements attendus .....	26
Réseau des rivières du patrimoine canadien .....	3
Résultats prévus à long terme .....	14

### **S**

Stratégie de développement durable .....	32
Structure organisationnelle .....	4

### **T**

Tourisme patrimonial .....	14
----------------------------	----